

A quand les stocks options pour les directeurs dans l'administration ?

Les logiques d'objectifs et de résultats se développent dans tous les services. Dans notre lettre du mois d'octobre, nous vous faisons part d'une prime à la performance à l'ensemble des directeurs d'administrations centrales et fonctionnaires exerçant des fonctions équivalentes. **La logique de cette prime constitue un nouveau recul.** Toutes les formes de rémunérations au mérite ne sont-elles pas autant de remises en cause de l'égalité de traitement garantie par les statuts dès lors qu'elles généralisent une précarisation du niveau de la rémunération avant celle de l'emploi. La performance lie le niveau de la rémunération au contrat d'objectifs et aux résultats. Nous avons ainsi une nouvelle illustration du passage d'une culture de moyens à une culture de résultats dans une logique d'entreprise privée. **Il est urgent de donner à la modernisation de l'Etat, un sens en accord avec les principes et le statut de la fonction publique.**



Naissance d'une nouvelle Internationale syndicale

Du 1er au 3 novembre, les regards de millions de syndiqués dans le monde se sont braqués sur Vienne. La capitale autrichienne a accueilli en effet le congrès fondateur de la Confédération syndicale internationale. L'événement, historique après soixante ans de divisions, a réuni 350 organisations, représentant 180 millions de syndiqués issus de 150 pays. La CSI regroupe donc les organisations hier affiliées à la CISL, à la CMT et huit organisations indépendantes, dont la CGT.

Les syndicats de la fonction publique CGT, UNSA, FSU, FO, CGC ont lancé une pétition commune pour des augmentations salariales. La pétition, qui peut être signée en ligne à l'adresse suivante www.salaires.org, demande un règlement du contentieux salarial sur la période 2000-2004, le maintien du pouvoir d'achat pour 2006, l'augmentation des salaires pour 2007 sur la base de l'inflation prévue ainsi qu'une refonte globale de la grille indiciaire.

Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne :

A tous ceux qui sont affectés dans une structure ouvrant droit au versement d'une NBI de 15 ou 28 points, **qui attendent, et qui vont encore attendre de pouvoir la toucher**, à qui l'administration explique qu'elle n'est pas en mesure d'assurer son versement faute de disposer des points, donc des crédits, nécessaires.

Voyez plutôt les choix opérés :

Un arrêté du 2 août 2006 fixe l'attribution d'une NBI à certains directeurs régionaux à hauteur de **80 points par mois, soit 960 points par an**, et par directeur régional et ce, **avec effet rétroactif au 01/01/06**. Surtout n'ayez aucune inquiétude pour les directeurs régionaux qui ne sont pas cités dans cet arrêté, **ils en étaient déjà bénéficiaires bien avant janvier 2006**.

Nous notons les efforts des Directeurs Régionaux à négocier des rajoutes quand il s'agit d'eux même, MAIS lorsqu'il s'agit des agents dans les services, la situation peut pourrir des années.

Langage LOLF : la loi organique relative aux lois de finances (« Lolf ») est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Il est grand temps pour tous d'adopter le langage Lolf. Par exemple, aujourd'hui on nous parle de **0,5 x 6/12 ETPT**. Comment vous n'avez pas compris ! C'est simple il suffit d'avoir le décodeur :

- ETPT : équivalent temps plein travaillé. C'est désormais ainsi que sont exprimés les emplois.
- 6/12 indique le temps travaillé sur une année, soit 6 mois
- 0,5 : indique le temps de travail

En résumé, la formule **0,5 x 6/12 ETPT**, que seul les initiés sont en mesure de comprendre, désigne un agent titulaire ou bénéficiant d'un CDD de six mois et travaillant à 50%. **Simple NON ! Il suffisait de le dire.**

C

G

T

-

P

J

J

